



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
SD/1B
01.40.56.72.62
marie.descamps@sante.gouv.fr
N° D-19-026374

Paris, le 29 OCT 2019

Monsieur le Président,

A la suite de la publication au Journal Officiel du 29 juin 2019 de l'avis relatif à l'enquête de représentativité prévue à l'article L.162-33 du code de la sécurité sociale, vous avez présenté une demande aux fins de reconnaissance de la représentativité de l'organisation que vous présidez, le Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO).

Je vous informe que le Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO) est représentatif de la profession des orthoptistes exerçant à titre libéral à l'issue de l'enquête de représentativité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

La directrice de la sécurité sociale


Mathilde LIGNOT-LELOUP

Monsieur Laurent MILSTAYN
Président du Syndicat National Autonome des Orthoptistes (SNAO)
22 rue Richer,
75009 Paris